



Assomption

FORMATION

Charte de l'Intelligence Artificielle à L'Assomption

Ou comment s'autoriser à utiliser l'IA avec discernement

L'intelligence artificielle (IA) représente une avancée technologique mondiale qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'éducation au niveau individuel et collectif. Au sein du réseau Assomption France, son intégration doit s'harmoniser avec notre projet éducatif (PAEA), notamment avec le principe « Aimer son temps : accueillir notre époque avec ses nouveautés, dans la bienveillance et l'espérance ».

Cette charte autorise et encadre l'utilisation de l'IA dans un esprit de vérité, de justice et de liberté et selon une approche équilibrée entre innovation et régulation. Elle souligne le rôle essentiel des enseignants dans les processus d'apprentissage et dans la préparation des élèves aux exigences du XXI^e siècle.

Objectifs et utilisation de l'IA

Cette charte énonce les principes d'utilisation de l'IA au sein des établissements d'Assomption France. Elle s'adresse à tous les adultes des communautés éducatives et les invite à s'aventurer dans une démarche réfléchie, éthique et responsable autour de ses multiples utilisations.

Formation et sensibilisation

Former les adultes des communautés éducatives à l'utilisation technique, aux limites et aux enjeux éthiques de l'IA, afin que ces derniers puissent à leur tour former les élèves à une utilisation responsable de l'IA.

Souveraineté de la pensée humaine

Cette charte reconnaît les limites de l'IA et souligne qu'elle ne doit pas remplacer le rôle des enseignants ou compromettre les interactions humaines essentielles dans le processus éducatif. L'IA ne doit pas non plus devenir un substitut à la création et la réflexion des élèves. La pensée humaine doit rester souveraine et chacun doit conserver l'entière responsabilité de ses productions. L'IA doit être placée au service de l'humain.

Évaluation continue

Mettre en place des mécanismes d'évaluation continue de l'impact de l'IA sur l'apprentissage des élèves, la qualité des services éducatifs et le bien-être de la communauté scolaire, en vue d'ajuster les pratiques.

Transparence et responsabilité

L'utilisation de l'IA doit être clairement indiquée. Il s'agit d'assurer la transparence quant aux productions par les IA, en expliquant comment elles fonctionnent, et en assumant sa responsabilité en cas de problèmes ou d'erreurs.

Gouvernance et supervision

Établir des structures de gouvernance claires pour superviser l'utilisation de l'IA au niveau du réseau des établissements scolaires Assomption. S'assurer que des responsables chargés de leur mise en œuvre et de leur suivi soient désignés.

Protection des données et confidentialité

Il est indispensable d'être conscient de l'absence de contrôle du traitement des données exploitées par l'IA et d'être vigilants par rapport aux risques concernant le partage de données personnelles, en conformité avec les lois et réglementations sur la confidentialité et la protection des données personnelles (CNIL).

Communication et engagement

Communiquer de manière transparente avec les élèves, les parents et les autres parties prenantes sur l'utilisation de l'IA dans l'établissement scolaire, en favorisant un dialogue ouvert et en tenant compte des préoccupations et des commentaires.

Équité et non-discrimination

S'assurer que l'IA soit accessible à tous. Veiller à ce que l'utilisation de l'IA ne perpétue pas des biais ou des discriminations existantes en développant un esprit critique.

Durabilité environnementale

Prendre conscience de l'empreinte écologique et de l'utilisation de l'IA en privilégiant des solutions technologiques plus respectueuses de l'environnement (IA frugale).